



## FICHE D'INFORMATIONS ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 RE-INSCRIPTIONS

TARIFS MATERNELLE & PRIMAIRE		
Test d'entrée à partir du CP pour les nouveaux élèves		
Niveau	MATERNELLE	PRIMAIRE
Echéancier		
<b>COÛT</b> (Uniforme scolaire inclus)	<b>545 000</b>	<b>605 000</b>
1 <sup>er</sup> versement à l'inscription	135 000	135 000
2 <sup>ème</sup> Versement 05 Septembre	160 000	160 000
3 <sup>ème</sup> Versement 05 Octobre	150 000	150 000
4 <sup>ème</sup> Versement 05 Novembre	50 000	80 000
5 <sup>ème</sup> Versement 05 Décembre	50 000	80 000

❖ **Cours inclus dans la formation** : (Natation, musique, informatique, anglais)

*N.B : En cas de désistement, l'inscription n'est pas remboursable.*

*En cas de retour de chèque impayé quel que soit le motif, les prochains règlements se feront par dépôt bancaire et une pénalité de 10% sera appliquée sur le montant impayé en plus des frais prélevés par la banque.*

### Mode de paiement des frais de scolarité

- Chèque, Virement bancaire ou dépôt d'espèces à la banque au nom de l'élève sur l'un des comptes ci-dessous.

Le reçu de banque est déposé à la caisse de l'école pour enregistrement. Exiger un reçu de l'école après enregistrement.

\*(prévoir 100 F CFA pour les frais de timbre).

<b>BOA</b>	<b>:</b>	<b>CI032 01020 009253380000 69</b>
<b>BICICI</b>	<b>:</b>	<b>CI006 01392 0100093 000 12 55</b>
<b>SIB</b>	<b>:</b>	<b>CI007 01074 870290000100 77</b>

\*Chèque à libeller à l'ordre de « Groupe Fred et Poppée

## RENTRÉE DES CLASSES 2018 / 2019

Primaire : Lundi 02 Septembre 2019  
Maternelle : Jeudi 05 Septembre 2019



### PIÈCES A FOURNIR

- 1 extrait d'acte de naissance (**moins d'un an pour les CM2**)
- 1 certificat de scolarité + 1 livret scolaire (pour les nouveaux)
- 1 certificat de vaccination (Institut d'hygiène)
- 4 photos d'identité couleur de même tirage

### TENUE SCOLAIRE OBLIGATOIRE

(Kit disponible à l'école)

### FOURNITURES SCOLAIRES

Toutes les fournitures scolaires sont vendues dès le mois d'Août à l'école par la LDF (Librairie de France).

### REDUCTION DE 10 %

Une réduction sera accordée aux familles dont 3 enfants au moins sont scolarisés dans l'établissement. Cette réduction, dont le taux est de 10 %, porte sur les frais de scolarité du 3<sup>ème</sup> enfant.

